

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du **04 JUILLET 2023**

Délibération n°2023-MAIRIE-030

**L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de juillet à 18h45** le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

**Présents :** ANDRIUZZI Jean-Michel, COULET Philippe, COUQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RAMON Guillaume, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela, VOLPELLIERE Stéphanie

**Procurations :** COMPAN-RICHARD Agnès (pouvoir à M. RAMON Guillaume), BOOUNOUA Houassilla (pouvoir à Mme NARDINI Carole),

**Absents :** BONICEL Carole, DURET Laëtitia, PRATLONG Maxime,

Mme NARDINI Carole a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**Objet : CESSION PARCELLE B1102P1**

Nb de conseillers en exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 10

Convocation le : 27/06/2023
--------------------------------

Vu le bornage réalisé le 22/03/2022 par la société RELIEF, géomètre-expert  
Vu le procès-verbal de division foncière n°21496PA-01 établi par Jean-Christophe CUBRY, société RELIEF, géomètre-expert

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil la demande de Madame Suzy MORIN relative à l'acquisition de la parcelle **B1102P1** contigües à sa parcelle B 1100, d'une superficie de l'ordre de 110 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose la somme de 150€ le m<sup>2</sup>, identique à celle fixée lors des dernières ventes ou échanges dans le même secteur, les frais de notaire étant à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer le prix de la parcelle à 150€ le m<sup>2</sup>. Les frais de notaire seront à la charge de Madame Suzy MORIN
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les actes relatifs à cette vente

**VOTE : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Pour copie conforme

le Maire



Accusé de réception en préfecture  
030-213001829-20230706-2023-MAIRIE-030-AI  
Date de télétransmission : 06/07/2023  
Date de réception préfecture : 06/07/2023